

## **2B FINANCES**

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros  
Siège social : 13 Rue Berthie Albrecht - ZIN, 87000 LIMOGES  
751 860 107 RCS LIMOGES

---

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2025**

L'an 2025,  
Le 27 juin,  
A 10 heures,

Les associés de la Société 2B FINANCES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 13 Rue Berthie Albrecht - ZIN 87000 LIMOGES, sur convocation faite par le Président adressée chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick BILLAT, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Marie-Thérèse BECHET est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 25 000 actions sur les 25 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- . Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- . La feuille de présence et la liste des associés,
- . Un exemplaire des statuts de la Société,
- . Le rapport du Président,
- . Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

10 3115

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- . Lecture du rapport du Président,
- . Transfert du siège social de la Société,
- . Modification corrélative des statuts,
- . Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 13 Rue Berthie Albrecht - ZIN, 87000 LIMOGES au 29 Avenue des Cambuses, Zone Industrielle Nord, 87280 LIMOGES, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

#### **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

*"Le siège social est fixé : 29 Avenue des Cambuses, Zone Industrielle Nord, 87280 LIMOGES".*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

10 31/15

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
**Patrick BILLAT**



Le secrétaire  
**Marie-Thérèse BECHET**

